

Règlement du jeu concours Facebook/Instagram du 13/11/21 au 17/11/21

Article I : Objet du Jeu-Concours

La Scop Sarl La Maison écologique dont le siège social est Avenue des Trente 35190 TINTENIAC, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 438 943 235 organise un jeu concours sans obligation d'achat du 13/11/2021 au 17/11/2021.

Article II : Participation au Jeu-Concours

Article 2.1. Conditions de participation au Jeu-Concours

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique, majeure, ci-après dénommée « le Participant ».

Sont exclues les personnes ayant collaboré directement à l'organisation du Jeu-Concours, à sa promotion et/ou à sa réalisation, ainsi que les membres de leur famille (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs, frères et sœurs) ;

La participation est strictement nominative et personnelle. Aucune participation réalisée pour le compte d'un tiers ne sera prise en compte par l'Organisateur.

Chaque participant est tenu de communiquer ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone mobile et adresse mail afin qu'il puisse être contacté par l'Organisateur (cette demande sera faite au terme du jeu concours par message privé)

La participation est limitée à un seul commentaire par personne (même nom, même adresse).

Le présent règlement est disponible sur <https://lamaisonecologique.com/mentions-legales/>

Chaque participant déclare avoir pris intégralement connaissance, sur l'interface précitée, du présent règlement du Jeu-Concours. La participation est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de rejeter toute participation effectuée de manière incomplète ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Article 2.2. Modalités de participation au Jeu-Concours

Pour participer, il vous suffit de **Taguez la ou les personnes à qui vous demanderiez conseil pour rénover votre maison, en commentaire du post facebook [Jeu concours] du 13/11/2021 sur la page La Maison écologique (www.facebook.com/LaMaisonEcologique) ou sur le compte instagram [Jeu concours] du 13/11/2021 de La Maison écologique (www.instagram.com/lamaisonecologique) entre le 13/11/2021 et le 17/11/2021 à midi.**

Article III : Dotations

Les gagnants du jeu concours seront tirés au sort parmi les participants, **le 17/11/2021 à partir de 12h00.**

Le tirage au sort permettra de désigner **3 gagnants sur Facebook et 3 gagnants sur Instagram** parmi les participants.

Les lots gagnants sont :

- 3 lots sur facebook comprenant chacun 1 magazine de notre dernier Hors Série Rénovation

- 3 lots sur instagram comprenant chacun 1 magazine de notre dernier Hors Série Rénovation

Les prix ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une cession à titre onéreux à des tiers.

L'Organisateur et ses partenaires se réservent le droit de remplacer ces dotations par des prix de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour ce motif. Il se réserve également le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Les gagnants au jeu seront désignés à l'issue du tirage au sort, et recevront leur lot sous un délai de 15 jours.

La liste des gagnants sera consultable en commentaires de la publication Jeu concours sur Facebook et Instagram.

La Maison écologique pourra diffuser le nom, prénom et le nom du compte Facebook et Instagram des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article IV : Dépôt légal

Le présent règlement du Jeu-Concours est consultable sur <https://lamaisonecologique.com/mentions-legales/>.
Le règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant et publié sur la page <https://lamaisonecologique.com/mentions-legales/>

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu-Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer au Jeu-Concours.

Le règlement sera adressé gratuitement dans son intégralité, par courriel à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur, pendant la durée du Jeu-Concours, en indiquant ses nom, prénom(s), adresse postale et courriel, à l'adresse suivante : contact@lamaisonecologique.com

Article V : Confidentialité et utilisation des données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé de données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante :

La Maison écologique
Avenue des Trente
35190 TINTENIAC

Article VI : Litiges

Le Jeu-Concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu-Concours, ainsi que la liste des lauréats. Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au Jeu-Concours, à l'application et à l'interprétation du présent règlement, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante

La Maison écologique
Avenue des Trente
35190 TINTENIAC

En cas de désaccord persistant portant sur le Jeu-Concours, l'application et l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.